Image not found or type unknown

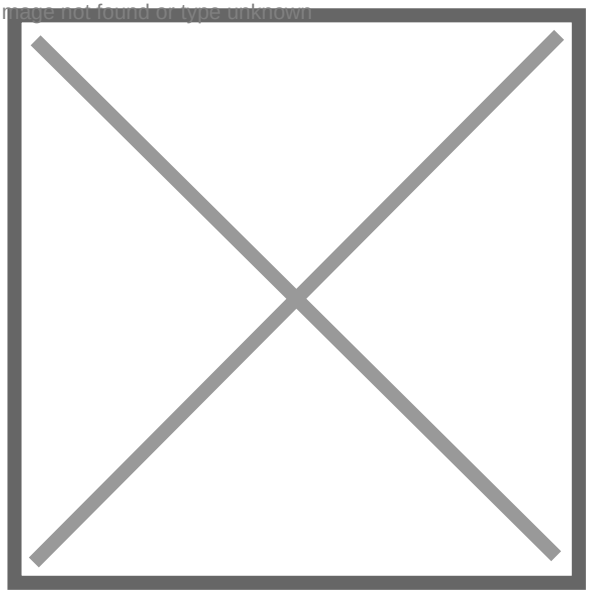

CDI et Avenant temporaire

Par **Fox67**, le **25/05/2013** à **09:59**

Bonjour

Actuellement en CDI on me propose un avenant pour une mission temporaire avec mutation de région. Sur l avenant il est stipulé qu à la fin de la période je reprend mon poste initial.

Puis je prétendre à retourner à mon poste dans ma région initiale?

Merci d avance pour vos conseils

Par **moisse**, le **25/05/2013** à **10:27**

Oui vous puigez puisque c'est indiqué dans l'avenant en question, qui s'apparente plus à un ordre de mission qu'à un avenant.
SI vous craignez de retourner à un poste similaire ou identique mais sur le lieu d'éxécution de la mission, faites le préciser noir sur blanc lorsque vous signez votre accord?
Cela évitera toute contestation sur l'interprétation de cette convention, même si a priori le doute bénéficie à celui qui s'oblige (vous) contre celui qui stipule (l'employeur).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés